



RAPPORT D'ACTIVITES 2010

*ANIMATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI
DU DOCUMENT D'OBJECTIFS SUR LES SITES NATURA 2000
ZSC FR 9101381 et ZPS FR 9112014 « Causse Noir »*



SOMMAIRE

1. Préambule	5
2. Rapport d'activités 2010	9
1- Mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB	10
2- Communication	15
3- Fonctionnement administratif et financier lié à l'animation de la mise en œuvre du DOCOB	16
4- Actualisation du DOCOB	17
5- Veille environnementale	19
6- Participation aux réunions	20

1. PREAMBULE

Le DOCOB des sites Natura 2000 ZSC FR 9101381 « Causse Noir » et ZPS FR 9112014 « Causse Noir » a été validé par le comité de pilotage le 20 juillet 2010.

Le comité de pilotage ayant demandé que la mise en œuvre de ce DOCOB soit réalisée par le CPIE des Causses Méridionaux, une convention cadre d'animation, de mise en œuvre et de suivi du document d'objectifs a été signée entre l'Etat et le CPIE des Causses Méridionaux.

Le CPIE des Causses Méridionaux a été créé en 1994 par les acteurs locaux pour « *assurer la sauvegarde, la mise en valeur des milieux caussenards, le développement concerté et la promotion de la partie héraultaise et gardoise des grands causses, dénommés Causses Méridionaux* et de leurs piémonts Lodévois et Gorges de la Vis et de la Virenque ».

Cette association est composée par trois collèges :

- collège des élus
- collège des socioprofessionnels des milieux agricoles et forestiers
- collèges des associations de protection de la nature, de chasseurs et d'éducation à l'environnement.

En raison de sa composition multipartenariale et de la volonté affichée par ses membres d'œuvrer de façon concertée et durable, l'association fonctionne en partenariat en faisant appel à ses membres les plus compétents pour réaliser les actions validées collectivement. C'est ainsi que le CPIE-ACM sollicite en fonction des actions programmées annuellement la participation des structures suivantes pour l'animation, la mise en œuvre et le suivi du document d'objectifs :

- Association MEANDRE
- Centre Ornithologique du Gard (COGard)
- Centre Régional de la Propriété Forestière en Languedoc-Roussillon (CRPF LR)
- Chambre d'agriculture
- Conservatoire des Espaces Naturels en Languedoc-Roussillon (CEN LR)
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Office National des Forêts (ONF)
- Organisme Inter-Etablissements du Réseau des chambres d'agriculture dénommé SUAMME (OIER SUAMME).

Enjeux du site

Les inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB ont recensé :

- sur le sites Natura 2000 ZSC FR 9101381 « Causse Noir »
 - 9 habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe I de la Directive « Habitats » dont 2 habitats prioritaires
 - 11 espèces animales (insectes et chauves-souris) de l'annexe II de la Directive « Habitats » dont 2 espèces prioritaires
- sur le sites Natura 2000 ZPS FR 9112014 « Causse Noir »
 - 16 espèces d'oiseaux de la Directive « Oiseaux ».

Habitats naturels

Code Natura 2000	Nom de l'habitat	Superficie de l'habitat
3130	Gazons à <i>Juncus bufonius</i>	ponctuel
5210	Matorral à <i>Juniperus communis</i>	15.99
*6110	Pelouses à Orpins	1.60
(*)6210	Pelouses à Brome (semi-sèches ou sèches)	1 484.43
6510	Prairies de fauche	32.85
7230	Bas marais à <i>Blysmus compressus</i>	ponctuel
8210	Falaises calcaires	ponctuel
8310-1 à 4	Grottes non exploitées par le tourisme	difficilement quantifiable
Total des Habitats d'Intérêt Communautaire		1 534.88

* habitat prioritaire

Espèces d'insectes

Code Natura 2000	Annexe de la Directive « Habitats - Faune - Flore »	Nom	Nom latin	Superficie de l'habitat dans la zone d'étude (ha)
1065	II et IV	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia ssp provincialis</i>	65.78
1088	II et IV	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerbo</i>	43.75

* espèce prioritaire

Espèces de chauves-souris

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom latin
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1305	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>
1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>
1310	Minioptère de Schreiber	<i>Miniopterus schreibersi</i>
1321	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>
1323	Murin de Beschtein	<i>Myotis bechsteini</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>

Espèces d'oiseaux

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Surface de l'habitat
A080	Circaète Jean le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	5 512.63
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	
A091	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	
A215	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	
A078	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	
A079	Vautour moine	<i>Aegypsus monachus</i>	
A133	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	4 390.83
A255	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	2 105.80
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	5 148.12
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	1 655.84
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	4 925.50
A338	Pie-Grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	4 923.92
A346	Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	3 789.67
A379	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	

Objet du présent document

La structure animatrice est chargée d'établir un rapport annuel de son activité et de la mise en œuvre du DOCOB.

Le présent document constitue ce rapport.

Il couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

2. RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Le programme d'animation de 2010 est composé par les actions suivantes :

1- Mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB

<u>Action 1</u> : Identification des bénéficiaires potentiels des contrats Natura 2000	959,43 €
<u>Action 2</u> : Contractualisation des contrats Natura 2000 agricoles	- €
<u>Action 3</u> : Contractualisation des contrats Natura 2000 non agricoles	- €
<u>Action 4</u> : Rédaction de la charte Natura 2000	40,33 €

2- Communication

<u>Action 5</u> : Plaquette d'information	1 395,17 €
---	------------

3- Fonctionnement administratif et financier lié à la mise en œuvre du DOCOB

<u>Action 6</u> : Suivi de la mise en œuvre du DOCOB	2 132,89 €
--	------------

4- Actualisation du DOCOB

<u>Action 7</u> : Collecte des informations	- €
<u>Action 8</u> : Evolution de la réglementation et des dispositifs financiers	- €

5- Veille environnementale

<u>Action 9</u> : Veille environnementale	- €
---	-----

6- Mutualisation

<u>Action 10</u> : Participation aux réunions	- €
---	-----

Total 4 527,82 €

2.1- MISE EN ŒUVRE DES PROCESSUS DE CONTRACTUALISATION DU DOCOB

L'objectif est de faciliter les procédures d'engagement contractuel, via les outils réglementaires prévus (contrats Natura 2000, conventions, Charte Natura 2000) entre le préfet et l'ayant droit ou mandataire, en apportant à ce dernier un soutien à la fois technique et administratif adapté à chaque situation rencontrée (élaboration des projets – diagnostics techniques, montage des dossiers, renseignements divers, ...).

2.1.1- ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Action 1 : Identification des bénéficiaires potentiels des contrats Natura 2000

◆ Rappel de l'objectif et du contexte de l'action

Il s'agit de **promouvoir les mesures du DOCOB** en identifiant et en recensant les bénéficiaires des Contrats Natura 2000 susceptibles de mettre en œuvre des mesures conformément aux objectifs et aux modalités de gestion prévus au DOCOB.

◆ Etat d'avancement au 31 décembre 2010

Action terminée

◆ Coût

- Réunions avec les acteurs de la forêt

<i>Date</i>	<i>Unité</i>	<i>Montant</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
08/09/2010	0,4	64,53 €	CRPF	603,98 €
15/10/2010	0,5	80,66 €		
05/11/2010	0,25	40,33 €		
déplacement		57,00 €		
Total	1,15	242,52 €	Total	603,98 €

- Coordination MAE Ter

<i>Date</i>	<i>Unité</i>	<i>Montant</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
07/09/2010	0,4	64,53 €		
30/09/2010	0,1	16,13 €		
06/10/2010	0,2	32,26 €		
Total	0,7	112,93 €	Total	- €

◆ Réalisé en régie et avec des prestataires

◆ Actions réalisées

- *Animation générale* : une réunion a été organisée le 15 octobre 2010 avec les acteurs de la forêt en partenariat avec le CRPF (20 participants).
- *Coordination MAE Ter*: animation et coordination pour identifier les exploitants agricoles candidats aux Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAE Ter)

Action 2 : Contractualisation des contrats Natura 2000 agricoles (MAE Territorialisées)

◆ Rappel de l'objectif et du contexte de l'action

Conformément à la démarche validée dans le DOCOB, des **dispositifs techniques** d'aide à la contractualisation par les exploitant agricoles de MAE Ter (Mesures Agri-Environnementales Territorialisées) sont proposés aux contractants potentiels pour les accompagner dans leur prise de décision et veiller à ce que les mesures contractualisées soient en conformité avec les objectifs de développement durable du DOCOB.

◆ Etat d'avancement au 31 décembre 2010

Action terminée

◆ Coût

<i>Date</i>	<i>Unité</i>	<i>Montant</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
			CEN LR	- €
			OIER SUAMME	- €
			Chambre agriculture	- €
Total	0	0,00 €	Total	- €

◆ Réalisé par des prestataires

- CEN LR : diagnostics biodiversité.
- SUAMME LR : diagnostics pastoraux et plans de gestion (prestataire à titre gratuit pour le CPIE-ACM).
- Chambre d'Agriculture : montage des dossiers (prestataire à titre gratuit pour le CPIE-ACM).

◆ Actions réalisées

Aucun exploitant agricole n'a contractualisé en 2010.

Action 3 : Contractualisation des contrats Natura 2000 non agricoles

◆ Rappel de l'objectif et du contexte de l'action

Conformément à la démarche validée dans le DOCOB, des **dispositifs techniques** d'aide à la contractualisation de contrats Natura 2000 non agricoles sont proposés aux contractants potentiels pour les accompagner dans leur prise de décision et veiller à ce que les mesures contractualisées soient en conformité avec les objectifs de développement durable du DOCOB.

◆ Etat d'avancement au 31 décembre 2010

Action terminée

◆ Coût

<i>Date</i>	<i>Unité</i>	<i>Montant</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
Total	0	0,00 €	Total	- €

◆ Réalisé en régie et par des prestataires

- CEN LR : diagnostic biodiversité.
- CRPF : diagnostic forestier.

◆ Actions réalisées

Aucune contractualisation n'était programmée en 2010

Action 4 : Animation relative à la Charte Natura 2000 des sites

◆ Rappel de l'objectif et du contexte de l'action

Certaines mesures inscrites dans le DOCOB ne se traduisent pas sous la forme de contrats mais d'engagements dans le cadre de la Charte Natura 2000 du site.

Cette action consiste à assurer l'animation générale ainsi que le démarchage auprès de bénéficiaires potentiels.

◆ Etat d'avancement au 31 décembre 2010

Action terminée

◆ Coût

<i>Date</i>	<i>Unité</i>	<i>Montant</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
20/09/2010	0,25	40,33 €		
Total	0,25	40,33 €	Total	- €

◆ Réalisé en régie

◆ Actions réalisées

Un contact a été pris avec la Communauté de Communes de l'Aigoual pour obtenir le cadastre numérisé.

2.1.2- BILAN DE LA CONTRACTUALISATION

Nombre de contrats potentiels

- contrats Natura 2000 agricoles (MAE Ter) : 0
- contrats Natura 2000 forestiers : 0
- contrats Natura 2000 non agricoles – non forestiers : 0
- charte Natura 2000 : -

Nombre de contrats signés

- contrats Natura 2000 agricoles (MAE Ter) : 0
- contrats Natura 2000 forestiers : 0
- contrats Natura 2000 non agricoles – non forestiers : 0
- charte Natura 2000 : 0

Nombre de contrats en cours d'élaboration

- contrats Natura 2000 agricoles (MAE Ter) : 0
- contrats Natura 2000 forestiers : 0
- contrats Natura 2000 non agricoles – non forestiers : 0
- charte Natura 2000 : 0

Analyse

Aucun **contrat Natura 2000 agricoles (MAE Ter)** n'était pressenti en 2010 car tous les exploitants éligibles étaient déjà en contractualisation CAD Natura 2000 ou MAE Ter.

Aucun **contrat Natura 2000 non agricoles** n'était pressenti en 2010 car le DOCOB devait être validé courant l'été.

La **charte Natura 2000** a été validée par le Comité de pilotage du 20 juillet 2010. Aucune adhésion ne s'est produite en 2010.

2.2- COMMUNICATION

*Cette mission implique d'une manière générale de **communiquer sur Natura 2000** et le contenu du **DOCOB** en assurant, notamment et de façon permanente l'information et la sensibilisation du public.*

Action 5 : Plaquette

◆ Rappel de l'objectif et du contexte de l'action

Cette action a pour objectifs :

- d'informer le tout public sur Natura 2000 en général,
- mieux faire connaître les habitats et les espèces d'intérêt communautaire inventoriés sur le site,
- sensibiliser sur les enjeux et les objectifs de gestion du site,
- tenir informer de l'état d'avancement et des actions réalisées.

Elle est aussi l'occasion de sensibiliser les lecteurs aux rôles qu'ils peuvent jouer dans la conservation des habitats naturels et des espèces en adaptant leurs pratiques et/ou en contractualisant des mesures de gestion.

◆ Etat d'avancement au 31 décembre 2010

Action terminée

◆ Coût

<i>Date</i>	<i>Unité</i>	<i>Montant</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
25/10/2010	0,75	120,99 €	Digital Offset	749,89 €
26/10/2010	0,4	64,53 €		
27/10/2010	0,75	120,99 €		
28/10/2010	1	161,32 €		
29/10/2010	0,7	112,92 €		
6 et 7/11/2010	0,4	64,53 €		
Total	4	645,28 €	Total	749,89 €

◆ Réalisé en régie et en prestation

◆ Actions réalisées

Une plaquette de présentation des sites Natura 2000 a été élaborée et mise en forme par le CPIE-ACM puis imprimé en 500 exemplaires par Digital Offset.

2.3- FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER LIE A L'ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

Action 6 : Suivi de la mise en œuvre du DOCOB

◆ Rappel de l'objectif et du contexte de l'action

Des missions d'animation générale sont réalisées par la structure animatrice pour permettre la mise en œuvre et le suivi du DOCOB.

◆ Etat d'avancement au 31 décembre 2010

Action terminée

◆ Coût

Régie			Prestataires	
Actions	Unité	Montant	Fournisseur	Montant
Programme 2011	0,25	40,33 €		
Commandes	0,5	66,00 €		
Tableau de bord	2	322,64 €		
SIG et base de données	4	212,60 €		
Réunion du COPIL	3,5	1 330,00 €		
Rapport annuel	1	161,32 €		
Total	11,25	2 132,89 €	Total	- €

◆ Réalisé en régie

◆ Actions réalisées

Le CPIE-ACM en tant que structure animatrice a :

- élaboré le programme et le budget de 2011
- élaboré les commandes pour les prestataires et suivi la mise en œuvre de leurs actions
- organisé, animé et rédigé le compte-rendu du COPIL du 20 juillet 2010
- travaillé régulièrement avec les services de l'Etat : contacts téléphoniques, mails...
- tenu un tableau de bord
- rédigé le rapport d'activités 2010
- mis en place la gestion d'un SIG et d'une base de données.

2.4- ACTUALISATION DU DOCOB

Le DOCOB doit être régulièrement actualisé pour :

- intégrer les données complémentaires acquises sur les habitats et les espèces mais aussi sur le site
- prendre en compte l'évolution des textes réglementaires et des dispositifs financiers.

Action 7 : Collecte des informations

- ◆ Rappel de l'objectif et du contexte de l'action
Collecter et intégrer les connaissances acquises sur le site.
- ◆ Etat d'avancement au 31 décembre 2010
- ◆ Coût

Régie			Prestataires	
<i>Date</i>	<i>Unité</i>	<i>Montant</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
Total	0	0,00 €	Total	- €

- ◆ Réalisé en régie
- ◆ Actions réalisées

Action 8 : Evolution de la réglementation et des dispositifs financiers

◆ Rappel de l'objectif et du contexte de l'action

Les textes réglementaires et les dispositifs évoluant sans cesse, le DOCOB doit être complété pour l'adapter. Des propositions de nouveaux cahiers des charges ou d'améliorations du dispositif d'animation seront présentées au Comité de Pilotage si besoin.

◆ Etat d'avancement au 31 décembre 2010

◆ Coût

Régie			Prestataires	
<i>Date</i>	<i>Unité</i>	<i>Montant</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
Total	0	0,00 €	Total	- €

◆ Réalisé en régie

◆ Actions réalisées

2.5- VEILLE ENVIRONNEMENTALE

La structure animatrice est chargée d'assurer une **veille environnementale** sur les sites Natura 2000 et leurs abords et en particulier :

- en cas de demande formulée par une collectivité qui élabore un document d'urbanisme (notamment un PLU), de lui apporter l'information nécessaire et les conseils facilitant la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation environnementale défini par les articles L 121-10 et R 121-14 du code de l'urbanisme, et de manière plus générale, de favoriser la bonne prise en compte de Natura 2000 dans ces documents de planification ;
- de contribuer, pour les projets, situés dans ou à proximité du site, à la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences défini par l'article L 414-4 du code de l'environnement.

Action 9 : Veille environnementale

- ◆ Etat d'avancement au 31 décembre 2010

Action terminée

- ◆ Coût

Régie			Prestataires	
Date	Unité	Montant	Fournisseur	Montant
Total	0	0,00 €	Total	- €

- ◆ Réalisé en régie

- ◆ Actions réalisées

2.6- MUTUALISATION

Action 10 : Participation à des réunions

- ◆ Etat d'avancement au 31 décembre 2010

Action terminée

- ◆ Coût

Régie			Prestataires	
<i>Date</i>	<i>Unité</i>	<i>Montant</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant</i>
Total	0	0,00 €	Total	- €

- ◆ Réalisé en régie

- ◆ Actions réalisées